

Rapport de la CoFin sur le préavis N^o 17-2021 concernant le remplacement de la conduite d'adduction d'eau sur le chemin du Chevalet, entre la chambre des Allamands et Prantin.

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 7 juin 2021 à 19h30. Etaient présents :

Messieurs Alain Vionnet, Président, Stéphane Jaquet, Vice-président, Marc Châtelain, Roland Rapin, Cédric Tercier, Mme Anne Weill-Lévy, rapportrice. Excusé : Monsieur Pascal Vienet

Monsieur Alain Bovay, Syndic, responsable des finances ainsi que Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal. Les membres de la COFIN les remercient des informations apportées et des réponses données à leurs questions.

Bref rappel historique

Depuis le début des années 2000, les Communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz ont collaboré à l'augmentation des ressources en eau potable en procédant à des campagnes de reconnaissance, de sondages et de suivis hydrogéologiques dans la Haute Vallée de Fégire, (zone aquifère de la Joux, située à l'Est des Issalets). Dans ce cadre, les Conseils des deux communes ont accepté un premier projet conçu par le bureau d'ingénieurs CSD en 2013 (préavis No 11/2013). Désastreux, le travail effectué par l'entreprise adjudicataire COFOR a conduit à la résiliation du contrat d'entreprise avec cette société. L'affaire s'est terminée par un accord transactionnel avec la nouvelle société, l'entreprise Drilling SAS (anc. KOFOR SA) qui s'est engagée à verser la somme de CHF 400'000.- aux communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz, montant qui n'a pas encore été versé.

Le nouveau projet porté par les deux communes sur la base des conseils prodigués par le Professeur Parriaux, a aussi abouti à l'acceptation par le Conseil communal de St-Légier du préavis No 4-2021 le 29 mars 2021 pour un montant de CHF 269' 150 à financer par l'emprunt si nécessaire et à amortir sur 30 ans au maximum.

Les travaux liés au préavis No 17/2021

Une fuite sur l'adduction de l'axe « Allamands-Comba-Issalets » a provoqué le gel de la conduite faute de circulation d'eau. Conséquemment, elle a été hors service durant plus d'un mois. Ceci a privé le réseau communal d'environ 70 % de sa capacité de production et nécessité de s'approvisionner à Blonay et à Lausanne.

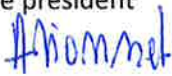
Les aspects financiers ont été réglés conformément à la législation sur les marchés publics, en procédure ouverte. La TVA pourra être récupérée (impôt préalable). Le financement requis sera assuré par la trésorerie courant ou via un emprunt si nécessaire. L'amortissement est prévu sur 30 ans.

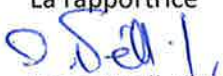
Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibérations, les membres présents de la CoFin acceptent à l'unanimité le préavis et proposent au Conseil communal, et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, d'approuver les conclusions du préavis N^o17-2021, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux pour un montant total de CHF 1'146'000.-,
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire,
- Amortir la municipalité à amortir cette dépense sur une durée de 30 ans au maximum.

Pour la commission des finances

Le président

Alain Vionnet

La rapportrice

Anne Weill-Lévy